

Arrêté du 28 février 2012 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance Bergerac
NOR : JUSB1206531A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales.

ARRÊTE

Article 1

Mme Maryse BEAUPY épouse COMBE, adjointe administrative principale de première classe, est, à compter du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante du tribunal d'instance de Bergerac.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Bordeaux, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 28 février 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par déléation, la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK